



Problème avec une avocate

Par Lilia31

J'ai une affaire d'agression en cours depuis environ 16 mois.
J'ai consulté une avocate en septembre 2025, à qui j'ai confié mon dossier pour avis sur la suite à donner (plainte avec constitution de partie civile ou citation directe).
Nous avons eu deux entretiens (un au cabinet et un par téléphone).

Je n'ai jamais signé de convention d'honoraires ni de mandat.
Elle m'avait indiqué qu'elle pourrait saisir le doyen des juges pour 2 000 €, ce que je n'ai pas souhaité faire, souhaitant plutôt arrêter la procédure et récupérer mon dossier.

Je lui ai envoyé un mail poli pour lui demander la restitution de mon dossier, tout en précisant que j'étais disposée à la régler pour le travail déjà accompli.
Elle m'a ensuite répondu sur un ton sec, disant qu'elle remettrait le dossier à l'Ordre des avocats et qu'elle informerait le bâtonnier.
Depuis, elle ne me rappelle pas, ne fixe pas de rendez-vous, et ne me restitue pas le dossier.

Je précise que :

je n'ai jamais refusé de payer,

je lui ai même envoyé un mail d'apaisement,

mais elle ne donne plus de nouvelles depuis plusieurs jours.

Je m'interroge donc sur la conduite à tenir :

Est-elle en droit de garder mon dossier ?

Quelle est la procédure la plus efficace pour le récupérer (saisine du bâtonnier ?)

Puis-je signaler ce comportement comme contraire à la déontologie (refus de restitution, ton agressif, intimidation) ?

Merci pour vos avis et conseils.

Par kang74

Bonjour

Si vous n'avez pas payé ses honoraires, c'est tout à fait dans la norme .
Donc contactez le bâtonnier pour la suite, et d'éventuelles explications (sans le contexte, un forum ne peut vous en dire plus) comme elle vous l'a expliqué .

Par Lilia31

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Je précise que je n'ai jamais refusé de payer mon avocate. Au contraire, je lui ai demandé à plusieurs reprises d'établir sa facture afin de régler le travail effectué.

En revanche, aucune convention d'honoraires n'a été signée, et malgré mes demandes écrites, elle refuse toujours de me restituer mon dossier.

C'est uniquement ce point que je conteste : la rétention du dossier, que je trouve injustifiée et contraire à la déontologie.

Par kang74

Elle vous a pourtant répondu mettant fin à votre collaboration, de voir avec le bâtonnier = elle ne souhaite plus avoir affaire avec vous, elle n'a plus votre dossier, il est chez le bâtonnier.
Pourquoi, je ne sais pas : vous peut être.

Par de là, voyez avec le bâtonnier, qui a votre dossier (= pour pouvoir le récupérer) car, dans le contexte, je ne vois pas de quoi elle pourrait informer l'ordre des avocats.
Il me manque donc des éléments pour vous conseiller plus.

Par Lilia31

Je vous joint l'échange de mail

Maître,

Je vous écris afin de vous demander de bien vouloir me restituer l'intégralité de mon dossier concernant l'affaire du 12 juin 2024.

N'ayant signé aucun mandat ni convention d'honoraires, je souhaite désormais récupérer personnellement tous les documents que je vous ai confiés.

Je vous remercie de bien vouloir me confirmer la disponibilité du dossier et de m'indiquer les modalités pour le récupérer rapidement.

Dans l'attente de votre retour,

Veuillez agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Sa réponse

Madame,

Je fais suite à votre courriel de ce jour, dont je peine à comprendre la teneur.

Vous avez été reçue à mon cabinet le lundi 15 septembre 2025 pour une consultation, après m'avoir préalablement interrogée sur le coût de celle-ci. Il m'est toujours délicat de fixer un honoraire pour une simple consultation, d'autant plus lorsque j'estime que mon aide reste limitée ? ce qui explique peut-être le ton que vous avez perçu comme vague lors de notre échange téléphonique ce matin. Toujours est-il que je vous ai expliqué appliquer un tarif de l'ordre de 100.00 euros de l'heure, d'autant que ce dernier est affiché en mon cabinet.

Vous m'avez ensuite confié votre dossier afin que je puisse l'étudier en vue de vous orienter sur l'opportunité d'engager une procédure par citation directe ou par plainte avec constitution de partie civile. J'en ai pris connaissance dans son intégralité, notamment en prévision de notre entretien téléphonique du 29 septembre 2025, durant lequel j'ai répondu à vos nouvelles questions ainsi qu'à celles de votre compagnon, y compris concernant votre protection juridique. Vous m'avez d'ailleurs mise en copie du courriel adressé à votre gestionnaire de dossier.

Depuis le refus de prise en charge par cette dernière, je suis restée sans nouvelles de votre part, jusqu'à notre échange téléphonique de ce jour au cours duquel vous indiquez que votre dossier serait « pris en otage »...

Permettez-moi d'être tout à fait transparente : malgré le travail effectué et nos deux rendez-vous, je n'avais nullement l'intention de vous facturer quoi que ce soit. Il ne m'a d'ailleurs pas semblé approprié de vous faire signer une convention d'honoraires pour une simple consultation.

Cela étant, afin de clore ce dossier dans des conditions claires, je le mettrai à votre disposition à compter de mercredi prochain, au sein des locaux de l'Ordre des Avocats, situés au (je masque l'adresse)Le Bâtonnier en sera informé dès lundi.

Cordialement.

Je trouve son mail plein de contradictions , moi je suis d'accord pour payer son travail, l'affaire j'abandonne je n'en peut plus , il ya les documents de mon conjoint dans ce dossier qui est lui aussi concerné .

Que peut elle me reprocher au bâtonnier, moi je suis OK pour régler la facture . Maintenant elle m'appelle et m'insulte de malhonnête, qu'elle a perdue assez de temps avec moi , que le dossier ...on verra selon ses disponibilités...

Merci pour voir réponse

Par Lilia31

J'ai contacté directement le secrétariat de l'Ordre des avocats, puisque Maître X m'avait indiqué que mon dossier serait ?disponible? là-bas.

Ils m'ont confirmé que ce n'est absolument pas une pratique courante : les dossiers de clients ne sont pas déposés ni conservés à l'Ordre, et le lieu n'est pas ouvert au public pour ce genre de remise.

En résumé, l'avocate m'a écrit quelque chose d'inexact, ce qui me donne l'impression qu'elle cherchait plutôt à me mettre la pression qu'à réellement organiser la restitution du dossier.

Par kang74

Donc son message est clair :vous savez où est votre dossier : il faut contacter le bâtonnier pour vous le faire remettre, soit parce qu'il est là bas, soit parce qu'il est encore dans les mains de l'avocate .

Il ne s'agit pas de contacter l'ordre mais le bâtonnier .

C'est comme cela qu je le comprends .

Par Lilia31

Justement le dossier est entre les mains de l'avocate, elle me dit au téléphone qu'elle me rappelle pour établir un rdv pour la remise , je n'ai aucunes nouvelle de sa part .

J'ai pas spécialement envie de saisir le bâtonnier, je souhaite lui payer le travail effectué et récupérer mon dossier . Je ne comprend pas son changement de comportement. Je n'exige pas la gratuité.

Je comprend que la restitution va être difficile , et j'ai été stupide de lui confier les originaux. Est-ce mon droit de vouloir abandonner l'affaire après 16 mois de lutte ?

Par kang74

Je ne sais pas ce qui a été fait dans votre affaire pour savoir si vous pouvez vous " désister" et ne plus en entendre parler .

Je sais juste que vous avez été agressée il y a plusieurs mois, je ne sais pas s'il y eu plainte, ou signalement.

Je ne sais pas si y a eu audience, décision etc ...

Je ne sais même pas dans quel contexte elle voulait saisir le doyen des juges .

Mais vous dites que l'affaire est toujours en cours : ce qui laisse penser que vous avez besoin d'un avocat, si vous ne voulez pas que les actions passées vous reviennent dans la figure (diffamation, dénonciation calomnieuse, dommages et intérêts)

Quand on fait appel la justice, elle fait son travail qu'on le veuille ou non et c'est quand même mieux d'imaginer la victime aidée en ce sens .

Pour le reste, le bâtonnier est la solution à votre problème, pour récupérer le dossier dans tous les cas .

Par Lilia31

Nous avons été agressés mon conjoint et moi même devant l'école de notre fille agee de 7 ans et en présence de celle-ci. Nous avons finis au sol , mon conjoint inconscient et couvert de sang , avec l'agresseur le rouent de coup , devant les enfants de l'école élémentaire. Il a fallu 3 homme pour extraire l'individu, dont un papa gendarme en civile . L'agresseur (un parent d'élève) a pris la fuite, a l'annonce de l'arrivée des gendarmes . Nous sommes resté, avons ete photographies par les forces de l'ordre. A 14h nous étions en audition , nous avons bien sur porté plainte.

Nous avons 5 jours d itt pour mon conjoint , 3 pour moi plus un stress post-traumatique sévère suivi par une psychologue de France victime . Ma fille est traumatisée , nous voyons l'agresseur chaque jours , celui-ci sûr de son impunité, puisque depuis 16 mois , aucune action des gendarmes n'a ete effectué, ni convocation , ni rien , ils indiquent depuis 16 mois que l'enquête est en cours . J'ai dans mon dossier , tout les documents certificats médicaux, facture opération orl , facture dentaire , pivot 750euros . Les multiples lettres au procureur .

Après 16 mois je suis usée, l'avocate voulait saisir le doyen des juges , elle nous as dit que cet acte nous coûterait 2000e ttc , qu'elle acceptait le paiement en 2 fois . Hors ma protection juridique ne couvre seulement quand nous auront l'avis a victime , je ne travaille plus je fais une dépression suite a cette événement ou j'ai vu mon conjoint mort devant notre enfant .

J'ai dit a l'avocate que nous n'avions pas les moyens , que je voulais régler son travail , le temps passé sur notre dossier . Ce qui est normal , je ne comprend pas son changement d'attitude. Je veux juste mon dossier , de plus quil contient les documents de mon conjoint .

Moi je pense que les autorités ne prennent pas notre affaire au sérieux, malgré les faits , les témoignages, les certificats médicaux.. je suis vidée de tout ca , je ne souhaite plus relancer , ni les gendarmes ni le procureur , je veux oublier, je veux aller de l'avant et essayer de me reconstruire . J'ai perdu espoir en la justice , je trouve notre affaire relativement grave , je ne comprend pas la justice .

L'avocate connaît le dossier , elle n'a pas a me tenir rigueur si nous n'avons pas les moyen de saisir le doyen . Je voudrais juste mon dossier pour rendre les documents a mon conjoint et voir si lui veut continuer . Pour ma santé je dois lâcher prise ...

Je ne sais plus vers qui me tourner , 16 mois que je me vais seule . J'arrête

Merci pour vos réponse

Par isernon

bonjour,

juste une question, sauf erreur de ma part, je n'ai pas lu que vous ayez déposé une plainte suite à cette agression, puisque vous écrivez dans votre premier message " j'ai confié mon dossier pour avis sur la suite à donner (plainte avec constitution de partie civile ou citation directe)".

est-ce le cas ?

Salutations

Par kang74

Si je comprends bien, la plainte n'est pas classée sans suite ?

Et au niveau de l'aide juridictionnelle, vous avez fait une demande ?

Je comprends bien, mais il faut voir le bâtonnier pour votre dossier au lieu de vous épuiser à faire des demandes à votre avocate .

Je sais que les frais d'avocat coutent cher, mais ils seront à la charge de l'agresseur en toute logique .

Enfin, au vu du contexte, je ne comprends pas que vous soyez seule dans ces démarches .

Par Lilia31

Non l'affaire n'a pas été classée sans suite , toujours en cours à la brigade de gendarmerie .

Pour l'aide juridique , mon conjoint travaille il a un bon salaire , mais nous vivons a 3 dessus, je ne sais pas si j'y ai droit .

J'ai vu de nombreux juristes , ils me disent que tant que l'affaire n'est pas clôturée je peux rien faire , les avocats pareille . Je pense que c'est pour cela que l'avocate a opté pour la saisie du doyen , malheureusement trop coûteux dans l'immédiat.

J'ai effectué tellement de démarches pour obtenir du silence en guise de réponse que j'ai épuisé mes forces .

Je vous remercie , lundi je contacterai le bâtonnier, vous avez raison .. merci pour votre temps

Par kang74

Après, si je puis me permettre, avoir un avocat dès le début de l'affaire est aussi un plus non négligeable pour la suite, pour voir si quelque chose bloque.
Peut-être que c'est en ce sens que votre avocate est " mécontente" ... pour vos intérêts .
En tout cas, je le serai un peu à sa place .

Pour l'AJ, voyez là :
[url=https://www.aidejuridictionnelle.justice.fr/]https://www.aidejuridictionnelle.justice.fr/[/url]

Vous ne perdez rien à demander en exposant votre affaire .

Par Lilia31

Merci , oui je vais tenter pour l'aide.
Merci pour vos réponses

Par Lilia31

Isernon ,

Oui il y a deux dépôt de plainte contre l'individu qui est identifié, la mienne , ainsi que celle que mon conjoint .

Quand je demande aux gendarmes pourquoi l'enquête prend autant de temps , ils me répondent qu'ils ont 2500 dossiers et pas assez d'effectifs. Je le comprend mais j'estime que 16 mois c'est énorme, au vu des faits , témoignages, certificats, et surtout nous voyons l'individu chaque jour qui lui n'est aucunement inquiéter, il se promène au milieu des enfants , et moi et ma fille avons peur . Il se poste à des endroits stratégiques que je suis dans l'obligation de le croiser , je dois me faire escorter par d'autres mères. Cette situation est anxiogène pour ma fille et moi-même.

L'avocate m'a certifié que la seule solution était la saisie du doyen , que l'affaire pouvait passer au tribunal avant la fin de l'année. Je lui ai dit que nous n'avons pas les moyens , elle m'a proposé de me renseigner avec mon assurance protection famille , hors ils n'indemnisent que si j'ai l'avis d'une victime .

Je sais que la justice Française est longue mais à ce point ...

J'ai été contacté par une défenseuse des droits , en lui racontant l'histoire, elle m'a dit qu'elle pourrait m'aider, à voir ..

Mais comme je l'ai dit plus haut , je veux juste récupérer mes documents , régler Mme l'avocate et essayait d'aller de l'avant.